

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE

Ville de TROIS-RIVIÈRES

CONSEIL MUNICIPAL MARDI 28 MARS 2017 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation

22/03/2017

Nombre de conseillers

 En exercice :
 29

 Présents :
 26

 Absents :
 01

Dont Procuration: 02

Vote à l'unanimité

Pour : 28
Contre : 00

Abstentions: 00

L'An Deux Mil Dix-Sept, le mardi 28 mars, à dix huit heures trente minutes (18h30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 2^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 22 mars 2017.

REPRÉSENTÉS: M. François EDAU (ayant donné procuration à Mme Annick BARTHEL) — Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donné procuration à Mme Dany MARCIN).....(2)

ABSENTS: M. Claude JERSIER(1)

Les **26** conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de **29**, il a été conformément à l'article **L.2121-6** du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'**un secrétaire** pris au sein du conseil, **Mme Gilberte EUGENIE** a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

03

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA REGIE DES EAUX POUR L'EXERCICE 2017

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1;
- Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé) qui impose la production d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuelles et sur la structure et gestion de la dette ;
- Vu le rapport sur les Orientations Budgétaires dressé par le Directeur de la Régie des Eaux en vue de la préparation du Budget Primitif 2017 du Service Assainissement Collectif de la Régie des Eaux pour l'exercice 2017;
- Vu l'avis de la Commission Financière communale en date du 21 Mars 2017
- Vu les débats ouverts sur ce document :

Le Conseil Municipal, Sans en avoir délibéré,

DÉCIDE

PREFECTURE REGION GUADELOUPE

N° 5 0 4 AVR. 2017 N° 5

SERVICE COURRIER
ARRIVÉE LE

Article 1:

D'Arrêter les grandes Orientations Budgétaires définies par le Maire pour le Budget 2017 du service Assainissement Collectif de la Régie des Eaux comme stipulées dans le rapport d'orientations budgétaires adossé présent document.

Article 2:

D'Autoriser le Maire à les mettre en œuvre pour l'élaboration des Budgets à venir, en tenant compte cependant des notifications qui seront reçues après ce débat.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de La transmission en Préfecture le 0 & AVR. 2517

La publication et/ou la notification le

0 4 AVR. 2017